

Pouvoir d'emprunt—Loi

vernement a procédé ainsi, il a empêché nos jeunes de recevoir la formation dont ils avaient besoin.

Venant de la ville d'Edmonton, monsieur le Président, je sais que vous devez savoir que de temps en temps, la demande est telle dans le secteur industriel qu'il faut faire venir des hommes de métier d'Angleterre, de France ou d'autres pays parce que nous n'en n'avons pas. Quand on voit, comme dans ce budget, une autre mesure qui limitera le financement de nos universités et collègues communautaires on comprend vite que, d'ici deux ou trois ans, nous aurons un problème. Nous n'aurons pas les hommes de métier dont nous avons besoin, nous n'aurons pas les gens instruits dont nous avons besoin ni les scientifiques nécessaires pour créer des emplois et développer la technologie pour les Canadiens.

Je me rends compte que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président, mais je voudrais que la Chambre ait l'indulgence de m'écouter une minute encore. Plusieurs questions concernant le développement régional préoccupent les Manitobains: la réduction du budget de VIA, la taxe sur le combustible, les réductions dans la commercialisation touristique et le fait que le gouvernement n'a pas augmenté les impôts des grandes sociétés pour recueillir les fonds nécessaires. Les Manitobains n'aiment pas le budget. On peut voir ce qui se passe à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve. Le gouvernement provincial du Manitoba a peur de déclencher des élections parce que sa contrepartie fédérale est très impopulaire vu la nature de ce budget et les mesures qu'il contient.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler du projet de loi C-14, en jargon, le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt. Le gouvernement conservateur en est à son deuxième mandat.

Vous adressez-vous à moi, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Non, je ne m'adressais pas à la députée. Il n'y a pas de questions ni de commentaires. En vertu de l'article 74 du Règlement, nous sommes maintenant arrivés aux discours de 10 minutes. Le député de Brant (M. Blackburn) me faisait signe qu'il voulait poser une question ou faire un commentaire, et je voulais simplement lui faire savoir que cela n'était plus possible parce que nous en sommes aux discours de 10 minutes.

La députée de Mount Royal a la parole.

Mme Finestone: Je présume que votre intervention ne réduira pas la période qui m'est allouée, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Pas du tout.

Mme Finestone: Monsieur le Président, le gouvernement conservateur en est à son deuxième mandat consécutif. Dans le domaine culturel, il a pu bénéficier des conseils de nombreux groupes de travail qui ont coûté aux contribuables près de neuf millions de dollars. Avec toute l'expérience qu'il a accumulée, après tout le temps et les efforts qu'il a investis, après toutes ses prétendues consultations et après le travail de son présumé comité permanent qu'il s'était engagé à écouter, je crois que le gouvernement n'est nullement justifié de tant tarder à s'acquitter pleinement de ses responsabilités dans le domaine des communications et de la culture, domaine si important pour notre identité nationale. Le gouvernement aurait dû comprendre que l'argent seul ne peut pas remplacer des programmes publics efficaces et sensés. Cependant, un programme, même présenté sous un bel emballage, demeure une boîte vide si tous les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés ne sont pas utilisés. Inutile d'ajouter que le financement fait partie de ces moyens.

La communauté culturelle du Canada est démoralisée et, dans bien des secteurs, elle sera décimée. Elle ne pourra certainement pas remplir sa mission avec le budget dévoilé par le gouvernement et les crédits annoncés. Notre communauté culturelle mérite davantage. Non seulement elle contribue à faire sentir aux Canadiens qu'ils ont une identité nationale unique, mais elle aide le Canada à se distinguer des autres pays sur la scène mondiale. La communauté culturelle du Canada est à l'avant-garde de notre épanouissement en tant que nation. Comme force économique, sa contribution se compare à celle de l'enseignement ou de la recherche scientifique. C'est un secteur d'innovation et de créativité, valeurs essentielles si le Canada veut maintenir sa croissance économique, sa position commerciale et sa qualité de vie.

En 1985, la Conférence canadienne des arts a évalué la contribution annuelle du secteur culturel à l'économie canadienne à quelque 10 milliards de dollars. Ce secteur employait 300 000 personnes directement et 200 000 autres indirectement. Une analyse informelle des premières conclusions tirées des données du recensement de 1986 révèle que le nombre de personnes employées directement ou indirectement dans le secteur culturel a augmenté plus rapidement que le nombre de personnes employées dans beaucoup d'autres secteurs économiques et que les industries artistiques et culturelles contribuent à l'économie locale, provinciale et nationale, sans parler de la qualité de vie dans les villes touchées.